

2023-12-21-01 : Convention portant sur les conditions de sortie du syndicat d'eau de l'Anjou et d'adhésion à Atlantique'Eau de la commune de Saint-Sigismond

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un décembre à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Michel THÉPAUT, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Jacques BONHOMMET, Pascal CHEVROLLIER, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, David GEORGET, Muriel NOIROT, Juanita FOUCHER, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Michel BOURCIER Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Valérie AVENEL, Jean PAGIS donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Françoise PASSELANDE donne pouvoir à Sébastien DROCHON, Yamina RIOU donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, David GEORGET donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Muriel NOIROT donne pouvoir à Diana LEPRON, Rachel SANTENAC donne pouvoir à Estelle BASTARD, Brigitte OLIGNON donne pouvoir à Pascal CRUBLEAU, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Arnaud FREULON

Membres en exercice :50
Membres présents :33
Pouvoirs :11
Quorum :26
Votants :44
Votes pour :44
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 15/12/2023
Date d'affichage: 22/12/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231221-2023-12-21-01-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-17 en date du 25 mai 2023 approuvant la création au 1^{er} janvier 2024 d'une commune nouvelle regroupant les actuelles communes d'Ingrandes-Le-Fresne et de Saint-Sigismond ;

VU la délibération du conseil municipal de Saint-Sigismond n°2023-19 en date du 25 mai 2023 demandant le retrait de la commune de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023, en vue de rejoindre, dans le cadre de la commune nouvelle, la Communauté de communes du Pays d'Ancenis ;

VU la délibération du conseil communautaire n°2023-06-29-01 en date du 29 juin 2023 approuvant le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou à compter du 31 décembre 2023 ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BCFI n°2023-113 en date du 16 novembre 2023 portant création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire ;

VU l'axe 4 du projet de territoire dit « renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT que la création de cette commune nouvelle emporte l'adhésion de cette dernière à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et, par conséquent, nécessite le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou;

CONSIDERANT que le retrait de la commune de Saint-Sigismond de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou et son adhésion dans le cadre de la commune nouvelle à la Communauté de communes du Pays d'Ancenis emporte également sa sortie du Syndicat d'eau de l'Anjou et son adhésion à Atlantic'Eau ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur GLÉMOT, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la convention conclue entre la commune de Saint-Sigismond, le Syndicat d'eau de l'Anjou, Atlantic'eau, la Communauté de communes du Pays**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

- d'Ancenis et la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou, portant sur les conditions de sortie du Syndicat d'eau de l'Anjou et d'adhésion à Atlantic'Eau de la commune de Saint-Sigismond, telle que présentée en annexe de la présente délibération ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 21 décembre 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président



Arnaud Freulon

Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département..

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20231221-2023-12-21-01-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2023